



Département de la Seine Maritime
Arrondissement du Havre
Canton d'Octeville Sur Mer
Commune de
CUVERVILLE-EN-CAUX
Tél. : 02.35.27.24.52
Secrétariat ouvert
le lundi de 17h à 18h30
le mercredi de 9h30 à 11h30.

ARRETE MUNICIPAL n° 206.22.10

Travaux

Carrefour RD239/ route du Moulin et rue Marc
Allegret

Le Maire de la Commune de CUVERVILLE-EN-CAUX,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales;
VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28;
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes;
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - Huitième partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;
VU la demande présentée par la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole,

CONSIDERANT :

que pour permettre la réalisation de travaux carrefour de la route des Loges/rue du Moulin et rue Marc Allegret il y a lieu de prescrire des mesures nécessaires pour assurer la sécurité générale et le bon déroulement du chantier,

ARRETE :

Article 1 : Les travaux commenceront le 22 août 2022 (durée prévue 3 semaines)

Article 2 : La circulation sera alternée pendant la durée des travaux

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise : *Ets GAGNERAUD Rue Paul Doumer 76700 Harfleur* (Responsable de chantier : *Mr Deparois Gautier*) chargée des travaux et sous sa seule et entière responsabilité.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis, à Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Criquetot l'Esneval, aux services de secours, et à M. Rousseaux service Voirie de la CU LHSM.

A CUVERVILLE-EN-CAUX,
Le 2 août 2022.

LE MAIRE, Pierre LEMETAIS